

## Institut Carnot Logiciel et Systèmes Intelligents

### Appel à projets pour l'affectation de deux contrats doctoraux attribués par l'UJF

En sa qualité de tutelle de l'institut Carnot LSI<sup>1</sup>, l'Université Joseph Fourier soutient le développement de la recherche partenariale avec les entreprises.

Dans ce cadre, l'UJF octroie deux contrats doctoraux à l'institut Carnot LSI pour la rentrée de septembre 2014 (l'un de ces contrats qui est au titre de 2013 n'avait pas pu être mise en place).

Ces moyens humains sont destinés aux équipes des laboratoires qui constituent l'institut Carnot LSI. Ils visent à favoriser des relations de recherche partenariale équilibrées, et de préférence nouvelles. En contrepartie de chaque contrat doctoral attribué par l'UJF, l'entreprise associée au laboratoire doit apporter un investissement de même niveau financier que le contrat doctoral (environ 35k€ par an), cet investissement ne pouvant être limité au co-encadrement de la thèse (ce co-encadrement est l'élément constitutif d'une recherche partenariale conduite autour des travaux d'un doctorant).

L'investissement industriel peut prendre diverses formes : le financement d'une thèse CIFRE pour le projet bénéficiant du contrat doctoral (représentant donc deux thèses pour le même projet), la mise à disposition de personnels en soutien du doctorant (disposition différente d'un co-encadrement), un contrat d'accompagnement (qui sera signé par le guichet unique de l'institut Carnot LSI), etc.

Les contrats doctoraux seront affectés en priorité à des projets

- qui ne font pas déjà l'objet d'une recherche partenariale avec les entreprises concernées,
- dont les partenaires sont des PME/TPE.

Le bureau de l'institut Carnot LSI sollicite des projets. La date limite est fixée au 12 avril 2014. Le format des propositions sera de deux pages et comprendra :

- titre, responsable de la thèse, équipe, laboratoire
- sujet
- entreprise, très court CV de la personne impliquée au sein de l'entreprise
- intérêt pour le laboratoire et l'entreprise
- investissement de l'entreprise dans le projet
- résultats attendus et retombées industrielles
- caractéristiques de la PI engendrée.

La sélection des candidats sera effectuée par le CCS de l'institut Carnot LSI et un sous-ensemble du conseil de l'école doctorale.

Dans l'éventualité où vous avez déjà des noms de candidats aux futurs contrats doctoraux vous pouvez les inclure dans votre proposition en indiquant leurs statuts actuels et en joignant leurs CV.

Ce dispositif étant nouveau, n'hésitez pas à transmettre vos interrogations à la direction de l'ic LSI (Jean Caelen et Farid Ouabdesselam) en les joignant conjointement à : [jean.caelen@imag.fr](mailto:jean.caelen@imag.fr), [farid.ouabdesselam@ujf-grenoble.fr](mailto:farid.ouabdesselam@ujf-grenoble.fr)

---

<sup>1</sup> les deux autres tutelles sont le CNRS et Grenoble INP